

La conservation des églises dans les villes-centres. Actes du premier colloque international sur l'avenir des biens d'Église. Sous la direction de Luc Noppen, Lucie K. Morisset et Robert Caron. (Sillery : Septentrion, 1997. 204 p., ISBN : 2-89448-098-9.)

Norman Pagé

Volume 19, numéro 2, 1997

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1087687ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1087687ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association Canadienne d'Ethnologie et de Folklore

ISSN

1481-5974 (imprimé)

1708-0401 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Pagé, N. (1997). Compte rendu de [*La conservation des églises dans les villes-centres. Actes du premier colloque international sur l'avenir des biens d'Église.* Sous la direction de Luc Noppen, Lucie K. Morisset et Robert Caron. (Sillery : Septentrion, 1997. 204 p., ISBN : 2-89448-098-9.)]. *Ethnologies*, 19(2), 140–143. <https://doi.org/10.7202/1087687ar>

- Demers, Jeanne, 1976, « Compte rendu des *Poétiques de la chanson traditionnelle française* [Conrad Laforte, 1976, première édition] », dans *Livres et auteurs québécois*.
- Deschênes, Donald, 1982, *C'était la plus jolie des filles. Répertoire des chansons d'Angéline Paradis-Fraser recueilli par...* Montréal, Les Quinze, coll. « Mémoires d'homme ».
- Jutras, Monique [collaboration de Jean-Claude Bélanger], 1994, *Chantons et turlutons : la chanson folklorique québécoise*. Montréal, Consonance.
- Labelle, Ronald (dir.), 1988, *Chansons folkloriques d'Acadie. La Fleur du rosier. Acadian Folk Songs* [recueillies par Helen Creighton]. Sydney (Cap Breton) et Ottawa, University College of Cape Breton Press et Musée canadien des civilisations, Musées nationaux du Canada.
- Le Floc'h, Joseph, 1992, *En Bretagne et Poitou : chants populaires du comté nantais et du Bas-Poitou* [recueillis entre 1856 et 1861 par Armand Guéraud]. La Falourdière, FRAMDT Éditions.
- Massignon, Geneviève, 1994, *Trésors de la chanson populaire française. Autour de 50 chansons recueillies en Acadie*. Paris, Bibliothèque nationale de France.

DONALD DESCHÊNES
Centre franco-ontarien de folklore
Sudbury, Ontario

La conservation des églises dans les villes-centres. Actes du premier colloque international sur l'avenir des biens d'Église. Sous la direction de Luc Noppen, Lucie K. Morisset et Robert Caron. (Sillery : Septentrion, 1997. 204 p., ISBN : 2-89448-098-9.)

Événement hors pair en cette toute fin du xx^e siècle : l'Église et l'État québécois se rencontrent officiellement, et main dans la main, dans le cadre d'un colloque international, pour délibérer sur une situation d'urgence : la survivance du patrimoine religieux du Québec.

Ce colloque, organisé par la Ville de Québec et le Centre d'études interdisciplinaires sur les lettres, les arts et les traditions des francophones en Amérique du Nord (CÉLAT) de l'Université Laval, s'est tenu à Québec, les 5 et 6 juin 1997. Il regroupait quelque 300 participants, dont des représentants attirés des autorités religieuses, politiques et civiles, des invités d'honneur, des

professionnels de diverses disciplines, des conférenciers renommés d'ici et de l'étranger, des conseillers municipaux, des membres de comités de construction et d'art sacré, des administrateurs de fabriques paroissiales, etc. En somme, une tribune libre, ouverte et diversifiée à souhait !

Outre les diverses allocutions de bienvenue, d'ouverture et de clôture, le corpus de ce colloque axé sur la survie du patrimoine religieux en général et sur le sort des églises dans les centres-villes du Québec en particulier comportait, d'une part, une série de huit conférences (deux d'entre elles prononcées par des représentants québécois et les six autres par des invités des États-Unis et de l'Angleterre) et, d'autre part, trois ateliers : l'un sur l'économie, le deuxième sur le patrimoine et le troisième sur le partenariat.

Précisons d'abord que les différentes allocutions d'ouverture, chacune en son genre, ont grandement contribué à situer les participants au cœur même de l'écheveau des préoccupations de l'heure. Il y fut question, notamment, du classement et de la mise en valeur des monuments historiques inviolables, de la transformation partielle de certaines églises désaffectées ou de leur conversion radicale à des fins sociales ou culturelles au bénéfice de la collectivité environnante et de la démolition inévitable — ou inexplicable — de nombre d'édifices à caractère religieux (églises, chapelles, presbytères, couvents, maisons mères, etc.). Sur un autre plan, plusieurs questions ont été soulevées concernant l'orientation actuelle de l'Église catholique du Québec (et des autres confessions religieuses), des ministres de l'État, des syndicats de diverses paroisses et des conseils généraux des nombreuses communautés de religieux et de religieuses. Concernant l'orientation privilégiée par ces différents groupes d'intervenants, les participants se sont longuement interrogés : Que devrait-elle être, cette orientation, en vertu des nouveaux types de prise de conscience et, par surcroît, de prise en charge, en termes de participation active, de solidarité et, pour reprendre une expression plus à la page, de partenariat ? Qui donc aujourd'hui pourrait, ou devrait, se porter garant de la survie de ce patrimoine religieux en voie de devenir le patrimoine de toute la collectivité québécoise ?

Des huit conférences prononcées dans le cadre de ce colloque international, seules la première et la dernière se référaient à la situation propre au Québec et nous révélaient l'énorme pas en avant accompli au cours des dernières années. Il y fut question de la création d'un nouvel organisme gouvernemental relevant du ministère de la Culture et des Communications : la Fondation du patrimoine religieux du Québec. Cet organisme, tel que le décrit la conférencière Helen Haslam, première directrice générale de cette fondation, « regroupe les représentants de toutes les communautés et traditions religieuses, ainsi que les propriétaires d'édifices, de biens mobiliers et d'œuvres d'art d'intérêt patrimonial sur le territoire du Québec. Sa mission est d'aider ces propriétaires à assurer la conservation et la mise en valeur de leurs biens patrimoniaux par la restauration et l'entretien préventif » (p. 36). À la suite d'une entente signée le 19 octobre 1995, la ministre de la Culture et des Communications, madame

Louise Beaudoin, a confié à ce programme d'aide à la conservation une enveloppe budgétaire de 50 millions de dollars, étalée sur cinq ans, consciente, comme elle l'affirmait elle-même dans son allocution de clôture de ce colloque, que

[...] le religieux est clairement une des catégories patrimoniales les plus importantes. On a dénombré quelque 5500 structures anciennes (érigées avant 1930) dont près de 1300 églises catholiques, 1200 couvents, monastères et abbayes, 300 églises protestantes [...] La nature même des œuvres du patrimoine religieux est sans pareille [...], ces œuvres méritent maintenant une reconnaissance collective d'une autre nature. Ainsi, la sauvegarde de ces monuments est non seulement souhaitée par les fabriques en difficulté, mais souvent réclamée par les citoyens des quartiers centraux, fussent-ils pratiquants ou non. Que le souci de la sauvegarde de ces œuvres soit désormais dissocié des croyances témoigne de la reconnaissance sociale de leur valeur (p. 178-179).

Ce que nous retenons à propos de ce nouvel organisme gouvernemental qu'est la Fondation du patrimoine religieux du Québec, ce sont certains aspects de ses principes de base et de sa pratique on ne peut plus démocratique. De toute évidence, cette fondation a été créée sous la poussée de la base et par le biais d'initiatives concertées. Je cite à nouveau la conférencière Helen Haslam :

La pierre angulaire de cet organisme est le partenariat et sa collaboration étroite entre, d'une part, les communautés des fidèles et les propriétaires des lieux de culte de diverses traditions religieuses de toutes les régions et, d'autre part, le Ministère de la Culture et des Communications. [...] Le deuxième fondement de la Fondation est le principe d'action décentralisée de ses structures. Pour ce faire, il faut préférer la régionalisation à la métropolisation, c'est-à-dire continuer la décentralisation déjà amorcée et croire que ce sont les collectivités, au sens le plus large du terme, qui prendront en charge leurs biens culturels. Les décisions sont prises au niveau régional et chaque tradition établit les priorités pour ses propres ensembles de bâtiments (p. 36).

Les résultats obtenus par la Fondation sont renversants : toutes les régions du Québec ont fait appel à l'organisme. Cent cinquante chantiers de restauration ont été ouverts depuis l'été 1996. La participation financière des communautés impliquées s'élève à environ 40 % des fonds investis par le Ministère, alors que l'objectif était de 15 % !

Par ailleurs, comme il sera de toute évidence impossible, même à longue échéance, d'assurer, sous quelque forme que ce soit, la survie de tous les édifices religieux du Québec, la question qui surgit spontanément dans l'esprit de tous les participants est : Sur quels critères reposera la classification officielle de ces édifices ?

La dernière des huit conférences, prononcée par Jean-Claude Marsan (professeur à l'École d'architecture de l'Université de Montréal), portait précisément sur les critères d'évaluation qu'il avait lui-même utilisés au cours

d'un rapport de recherche effectué pour Héritage-Montréal et axé justement sur le classement des édifices à caractère religieux construits avant 1945 et situés au centre-ville de Montréal. À ses yeux, la priorité devait être accordée aux édifices les plus significatifs du point de vue patrimonial¹ et, parmi ces édifices, à ceux qui sont les plus menacés de disparition². Le classement final s'établissait, en bref, à la suite d'un pointage variant de un à cinq pour chacun des critères établis (p. 109-119).

Au cours des ateliers qui suivirent ces conférences, cette question névralgique des critères de classification revint inévitablement sur le tapis. Ce fut le cas notamment dans le deuxième atelier, portant sur le patrimoine, à la suite des exposés d'experts bien connus : Luc Noppen (professeur à l'École d'architecture de l'Université Laval), Jean Simard (professeur au Département d'histoire de l'Université Laval) et Lucie K. Morisset (professeure au Département des études urbaines de l'UQAM). La discussion ne fut pas sans divergences d'orientations sur plusieurs priorités, il va sans dire.

Ajoutons que les conférenciers invités de l'extérieur du pays ne détenaient pas non plus de solutions miracles, applicables tous azimuts. Leurs exposés eurent à tout le moins le mérite de relativiser l'ampleur du problème québécois en le situant à l'échelle internationale (p. ex. : l'Église d'Angleterre, qui compte environ 16 000 églises paroissiales, évaluait, en 1996, son nombre d'églises en surplus à 1 511).

Somme toute, ce colloque est tout à l'honneur de ses initiateurs.

NORMAN PAGE
Faculté des arts
Université d'Ottawa
Ottawa, Ontario

Pierre-Esprit Radisson : coureur de bois et homme du monde (1652-1685). Par Martin Fournier. (Québec : Nuit blanche, coll. « Terre américaine », 1996. 125 p., ISBN : 2-921053-51-9.)

L'auteur de ce livre désire démontrer que les individus, les groupes qui composent les sociétés sont appelés à prendre des décisions et des positions qui seront déterminantes pour ces sociétés, qu'ils le font avec leurs connaissances, leurs expériences, l'information qu'ils ont, souvent incomplète et maquillée, les biais qui les motivent à agir et, enfin, qu'ils agissent également selon les priorités, les coutumes et les façons de faire de ces sociétés qu'ils connaissent

-
1. Les critères retenus sont les suivants : 1. Intérêt historique, 2. Caractéristiques architecturales, 3. Valeurs artistiques, 4. Relation visuelle avec l'environnement.
 2. Les critères retenus sont les suivants : 1. Conditions physiques, 2. Fréquence d'utilisation à des fins culturelles, 3. État des revenus et déboursés annuels depuis trente ans.